

## **Procès verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2014**

Présents : Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Bernadette DESABRES, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, adjointes Jean-Jacques DUTEIL, Jean-François LOURY, adjoint, Bérengère GUIF, Chantal JOUANIN, Laurence PAJON, Florence RUI, conseillères municipales, Bernard CAPO, Bernard CAULIER, Thomas CLAVIER, Nathalie CLORATE, Claude GEORGES, Didier JOUHANNEAU (arrivée à 19h20), Narcisse SALMON, François-Régis THINAT (arrivé à 19h32), conseillers municipaux.

Absents excusés : Geneviève MALHERBE (pouvoir à Bernard CAPO), François-Régis THINAT (pouvoir à Anne-Marie OSWALD)

Secrétaire de séance : Nadine DELANNE-LETOURNEUR

M. le maire ouvre la séance à 19h04, lit les pouvoirs et présente les excuses de M. JOUHANNEAU pour son retard.

### **1. Election des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale**

Six conseillers sont candidats et M. le maire appelle un autre volontaire. Mme OSWALD rappelle que le CCAS se réunit environ 6 fois dans l'année, 1h30 environ pour discuter des aides, de projets plus globaux, de l'organisation des colis et repas des Aînés, de la collaboration à l'aide alimentaire deux fois par an. M. le maire précise que l'objet principal du CCAS est l'aide aux personnes en difficulté comme récemment par la mise en place de l'aide au permis de conduire. Mme CLORATE demande quelles missions réalise le CCAS par rapport à la crèche. Mme OSWALD répond que le CCAS gère les subventions, l'entretien des locaux et du matériel. M. le maire ajoute que le CCAS a créé une commission d'attribution des logements sociaux communaux. Mme GUIF se porte candidate et complète la liste conduite par Mme OSWALD.

Les élus procèdent au vote par scrutin à bulletin secret.

Bulletins trouvés dans l'urne : 18 / Exprimés : 18 / Liste conduite par Mme OSWALD : 18

Les membres élus sont : Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Chantal JOUANIN, François-Régis THINAT, Bernadette DESABRES, Jean-François LOURY, Bérengère GUIF.

M. le maire rappelle les missions des instances intercommunales pour lesquelles des délégués doivent être élus par le conseil municipal et énonce les candidatures déclarées. Il présente les actions du SIAEPAC et du Pays de Bourges.

### **2. Désignation des délégués auprès du SIAEPAC**

MM. Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Jean-François LOURY, Mme Laurence PAJON sont candidats. L'assemblée procède à l'élection de 4 membres au scrutin secret.

Bulletins trouvés dans l'urne : 19 / Exprimés : 19 / Liste conduite par M. CHOLLET : 19

Sont élus délégués du SIAEPAC : MM. Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Jean-François LOURY, Mme Laurence PAJON.

### **3. Désignation des délégués auprès du Pays de BOURGES**

M. CHOLLET est candidat titulaire et M. CLAVIER candidat suppléant. Après élection au scrutin secret, M. CHOLLET est élu délégué titulaire et M. CLAVIER délégué suppléant (Votes exprimés : 19 pour les candidats).

### **4. Désignation des délégués auprès du Syndicat mixte de transports scolaire**

Les candidats sont Bernadette DESABRES (titulaire) et Jean-François LOURY (suppléant). Après élection au scrutin secret (Votes exprimés : 19 pour les candidats), sont élus Mme Bernadette DESABRES (délégué titulaire) et M. Jean-François LOURY (délégué suppléant).

### **5. Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Energie du Cher**

M. DUTEIL qui est candidat (titulaire) présente l'activité et le financement de ce syndicat. M. LOURY est candidat (suppléant). Après élection au scrutin secret (Votes exprimés : 19 pour les candidats), M. DUTEIL (titulaire) et M. LOURY (suppléant) sont élus délégués au SDE 18.

#### **6. Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Etude des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques**

Mme JOUANIN qui est candidate (titulaire) présente l'activité du SIEMLFA et le problème du retrait de communes, de la disparition de la subvention départementale. M. CHOLLET est candidat suppléant. Après élection au scrutin secret (Votes exprimés : 19 pour les candidats), sont élus délégués : Mme JOUANIN (titulaire) et M. CHOLLET (suppléant).

#### **7. Désignation des délégués auprès du Syndicat de la Vallée de l'Yèvre**

M. DUTEIL est candidat titulaire et M. LOURY candidat suppléant. Après élection au scrutin secret (Votes exprimés : 19 pour les candidats), sont élus délégués auprès du SIVY, M. DUTEIL (titulaire) et M. LOURY (suppléant).

#### **8. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les missions de la CAO et les seuils de marchés formalisés. M. CLAVIER fait remarquer qu'une commission MAPA serait utile pour les marchés moins importants. L'assemblée constate ce besoin. Une liste se porte candidate pour la CAO.

Bulletins exprimés : 19 tous pour la liste candidate.

Les membres élus de la CAO sont :

##### **Les délégués titulaires:**

- Thomas CLAVIER
- Jean-François LOURY
- Nadine DELANNE-LETOURNEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création d'une commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) composée des membres suivants : Thomas CLAVIER, - Jean-François LOURY, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard CAULIER, Narcisse SALMON.

#### **9. Election des membres de la Commission du personnel**

M. le maire explique que cette commission facultative est utile. Les candidats (Mmes OSWALD, CLORATE, DESABRES, PAJON, MM. DUTEIL, CAULIER, THINAT) sont élus par 19 voix pour.

#### **10. Composition des Comités consultatifs communaux**

Les comités consultatifs sont constitués de la façon suivante à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **11. Désignations des référents**

Les candidats aux qualités de référents sont les suivants :

- Sécurité : Laurence PAJON

M. le maire rappelle que Mme PAJON au cours de l'ancien mandat a réalisé le plan communal de sauvegarde.

- Sécurité routière : Claude GEORGES
- Correspondant Défense : Fabrice CHOLLET
- Mission locale : Anne-Marie OSWALD
- Lutte contre les addictions : Geneviève MALHERBE

Les candidats sont élus à l'unanimité.

#### **12. Indemnité du maire et des adjoints**

M. le maire explique qu'il appartient au Conseil municipal, de fixer les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- Maire

M. le maire propose comme en 2008 de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, pour le mandat à 40 % (+ 15% au titre du Chef lieu de canton), avec effet au 29

mars 2014. Le conseil municipal fixe l'indemnité du maire à 40 %, majorée de 15 % par 18 voix pour et 1 abstention.

- Adjoints

M. le maire propose comme en 2008 de fixer pour le mandat à 16,5 %, pour chaque adjoint, le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint. Le conseil municipal fixe l'indemnité des adjoints à 16,5 %, effectif à compter du 2 avril 2014 (14 pour, 5 abstentions).

### **13. Indemnité de conseil du trésorier municipal**

M. le maire informe l'assemblée que Mme GUYOT, trésorière actuelle est mutée au 1<sup>er</sup> juin 2014. Le conseil municipal, à l'unanimité demande le concours de Madame Morgane GUYOT, trésorier municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 80 % à compter du 29 mars 2014 (début du mandat).

### **14. Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

M. le maire explique l'intérêt administratif des délégations autorisées par l'article L. 2122-22 du CGCT pour lui permettre de régler certaines affaires sans être subordonné à la réunion du conseil municipal. Le conseil municipal à l'unanimité délègue au maire la compétence de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (avec un montant plafond à définir pour les marchés initiaux et les avenants) dans la limite de 90 000 € H.T. pour les marchés initiaux et de 15 % ou 5 000 € leurs avenants.
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 euros
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 €.
- exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### **15. Convention de Stage pratique dans le cadre d'une formation BAFA**

Mme OSWALD explique que Mme Amélie PETIT, agent communal en CUI-CAE (service enfance/entretien) a engagé une formation en vue de l'obtention d'un BAFA. Dans ce cadre, elle a réalisé un stage théorique en 2013 et doit réaliser un stage pratique en centre de loisirs d'une durée minimale de 14 jours. La Communauté de Communes en Terres Vives (CCTV), qui organise le centre de loisirs de St Martin, propose d'accueillir Mme PETIT pour ce stage. Une convention encadrerait les

conditions de ce stage et réglerait notamment la rémunération des heures réalisées au cours du stage en dépassement du temps de travail hebdomadaire de Mme PETIT pour la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer la convention de stage proposée par la CCTV pour un stage de Mme PETIT effectif du 7 au 25 juillet 2014.

#### 16. Horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire

Mme DESABRES explique que la commune est dans l'obligation d'organiser un temps d'enseignement primaire le mercredi matin dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. En raison des contraintes imposées par les transports scolaires, les horaires de classes pour la rentrée scolaire 2014-2015 prévoient la fin de l'enseignement le mercredi à 11h15. Se pose la question de la prise en charge des enfants à l'accueil périscolaire jusqu'à la fin de la demi-journée afin de permettre aux parents de se rendre à l'école pour les récupérer. M. le maire propose une ouverture habituelle de l'accueil le matin (7h30-8h45) et le midi de 11h15 à 12h15.

Mme CLORATE fait remarquer que la fermeture à 12h15 posera problème aux parents qui travaillent sur Bourges et qui ne pourront pas être à Saint Martin pour récupérer les enfants à 12h15. Elle affirme que des enfants resteront à la charge du personnel après l'heure de fermeture. Mme PAJON dit qu'il vaut mieux en tenir compte dès le départ. Mme RUI demande pourquoi un service de restauration scolaire n'est pas mis en place. Mme DESABRES répond que le coût résiduel pour la commune d'un repas est compris entre 3 à 4 € et que la commune ne peut supporter cette charge pour le mercredi.

M. CLAVIER demande comment se passe le soir la fermeture de l'accueil périscolaire depuis que le service ferme à 18h30. Mme DALLEE répond que le nombre de personnes dépassant les horaires a baissé surtout depuis que les dépassements sont facturés. L'assemblée décide de reporter le vote sur ce point à une prochaine séance.

#### Questions diverses.

- M. le maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le 15 avril à 19h.
- Mme JOUANIN signale le passage de motos sur le nouvel aménagement du rond point, un administré l'a signalé aux gendarmes qui sont venus mais trop tard. M. le maire fait remarquer que les gendarmes ne l'en ont pas informé.

#### Agenda :

- 5 avril : bourse à la layette (10 à 19h)
- 6 avril : sortie Bléron - visite des vitraux de la cathédrale de Bourges (15h) – portail Sud.
- 13 avril : concert de l'école de musique
- 19 avril : course de la Rose
- 27 avril : Concert de l'Indépendante (salle des fêtes de St Georges).

M. CLAVIER interroge l'assemblée sur les poteaux pour banderoles déplacés au rond point et sur l'arbre planté juste devant. Mme DESABRES répond que le feuillage poussera au dessus des banderoles. M. le maire ajoute que le Conseil général contraint à mettre le panneau à cet endroit. M. LOURY verra avec M. BRAQUART pour régler le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.